

Manifeste pour la sauvegarde des terres agricoles en voie d'épuisement, de bétonnage et d'accaparement

Manifeste lancé par différents scientifiques, élus, citoyens, entreprises, associations, organisations et fédérations

(liste des signataires au 14 septembre 2018 - en fin de document)

à l'occasion de la « **Journée mondiale des sols** » du 5 décembre 2015, de l'année 2015 déclarée « **Année internationale des sols** » par la FAO, et de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (COP21) de Paris (décembre 2015).

Les terres agricoles disparaissent en France

comme sur l'ensemble de la planète

Les terres agricoles sont soumises à deux facteurs combinés de détérioration physique :

- **l'artificialisation des sols** par bétonnage, goudronnage, compactage et mitage (urbanisation éparpillée),
- **l'épuisement des sols** : perte de fertilité par surexploitation agricole, érosion, désertification, salinisation, contamination, pollutions diverses.

La France est fortement touchée même si, en apparences, on voit beaucoup de vert, de champs et de forêts entre chaque ville. Dans les faits, l'artificialisation a fait disparaître entre 40 000 et 90 000 ha de surfaces agricoles par an entre 2000 et 2012¹. Cela équivaut à la surface moyenne d'un département entier tous les 7 ans, à un stade de football toutes les 5 minutes, ou un potager de 25 m² toutes les secondes.

Au niveau européen, les chiffres sont également très préoccupants. Entre 1993 et 2003, 770 000 ha de terres agricoles ont disparu en moyenne chaque année (soit l'équivalent du département du Cher), ce qui rend l'Europe de plus en plus dépendante de l'extérieur sur le plan alimentaire. En 2008, le déficit entre import et export agricoles correspondait déjà à près de 20 % de la capacité de production de l'Union en termes de surfaces agricoles².

À l'échelle mondiale, ce phénomène est encore plus inquiétant avec près de 20 millions d'hectares artificialisés par an selon les chiffres officiels de la FAO³. Ce gaspillage irréversible des sols affecte essentiellement les terres arables situées dans les plaines et les deltas où se concentre prioritairement l'urbanisation. En France comme ailleurs, l'urbanisation se fait toujours sur les meilleures terres qui entourent les villes historiques. Si ce rythme se maintient, 1,5 milliard d'hectares supplémentaires sera urbanisé au cours des 100 prochaines années, soit l'équivalent de la totalité des terres arables dont dispose actuellement l'humanité.

Quelles sont les conséquences de la disparition des terres agricoles ?

Sur le plan de l'économie et de l'emploi, la raréfaction et l'épuisement des terres cultivables est étroitement lié au développement d'une agriculture intensive qui fait disparaître des millions de fermes familiales en France, en Europe et dans le reste du monde. Ce modèle de production s'appuie à la fois sur une concentration permanente des terres et des capitaux, sur une forte

mécanisation des modes de production et sur l'utilisation d'engrais de synthèse et de pesticides issus de la pétrochimie et de l'exploitation minière des pays du Sud. Cette logique intensive et ultra compétitive a de graves conséquences économiques et sociales.

En France, selon le dernier recensement agricole du Ministère de l'Agriculture, le nombre d'exploitations françaises est passé de 663.000 en 2000 à 490.000 en 2010 (soit 173 000 exploitations qui ont disparu sans être remplacées). Cela équivaut à près de 50 fermes en moins chaque jour. Elles ont ainsi reculées de plus d'un quart (-26 %) en seulement 10 ans. Face à ces chiffres, le Ministère a constaté que le nombre de petites et de moyennes exploitations « diminue fortement, celui des grandes exploitations se maintient. Il progresse même pour les très grandes exploitations »⁴.

La disparition de ces centaines de milliers de fermes a entraîné la destruction de nombreux emplois agricoles qui sont passés durant cette même décennie de 961 000 à 750 000 équivalents temps-pleins (exploitants et salariés confondus), soit près de 60 emplois perdus chaque jour. Ce recul de 22 % en 10 ans est d'autant plus préoccupant que chaque emploi agricole génère en moyenne 4 emplois induits dans les secteurs associés. C'est donc au total près de 4 millions d'emplois qui dépendent directement ou indirectement de l'agriculture (environ 14% de la population active française). Ces chiffres révèlent une réalité souvent ignorée : l'agriculture est un secteur-clé pour l'emploi. Il est donc essentiel de préserver celle-ci ainsi que les terres cultivables dont elle dépend pour se maintenir.

Cette disparition de l'activité et de l'emploi agricole s'observe également à l'échelle mondiale, notamment chez nos voisins européens. Entre 2000 et 2010, « le nombre d'exploitations a diminué de 24 % en Italie, de 29 % aux Pays-Bas et de 36 % en Allemagne »⁴. Ce recul contribue à la montée du chômage et à la paupérisation de nombreuses populations des pays du Sud comme du Nord, notamment dans les zones rurales.

Sur le plan environnemental, l'artificialisation et l'épuisement des sols a de multiples conséquences :

- baisse de la capacité des sols à stocker le carbone sous forme de matière organique et à lutter contre le réchauffement climatique,
- augmentation du ruissellement de surface et des phénomènes d'inondations et d'érosions,
- limitation des infiltrations pluviales, de la régénération des nappes phréatiques et de la filtration naturelle des eaux,
- perte de biodiversité sauvage, cultivée et élevée,
- perte de patrimoines paysagers qui façonnent profondément la culture des territoires.

Sur la plan alimentaire et géopolitique : la raréfaction des terres agricoles combinée à l'augmentation de la population mondiale augmente mécaniquement la dépendance de chaque territoire par rapport aux marchés internationaux. Cela contribue à la multiplication des crises alimentaires qui touchent déjà de nombreux États et fragilisent la stabilité de leurs gouvernements. Cette dépendance alimentaire accrue vis-à-vis de l'extérieur vient renforcer les stratégies d'accaparement de terres dans de nombreux pays du Sud comme du Nord (la France fait, elle même, l'objet de rachats de terres par des fonds étrangers provenant notamment de Chine). Selon le site international « Land Matrix », près de 40 millions d'hectares seraient déjà accaparés dans le monde⁵, mais cette estimation serait incomplète selon certains experts français⁶ qui parlent de 80

millions d'hectare à ce jour.

Cette course à l'accaparement d'une ressource aussi vitale pour tous vient ainsi amplifier les tensions géopolitiques qui existent déjà autour de l'accès à l'énergie (pétrole, gaz, charbon, uranium...) ou à d'autres ressources essentielles telles que l'eau ou les terres rares. La disparition des terres nourricières menace donc directement l'équilibre géopolitique mondial.

Des solutions existent pour stopper ce gaspillage irréversible des terres agricoles :

Ce phénomène n'est pas inexorable. Depuis 1978, le Québec a mis en place la loi du zonage agricole et a délimité les zones réservées à l'agriculture de façon durable. Il faut préciser que ce vaste territoire dispose cependant d'un stock limité de terres arables essentiellement situées autour du fleuve Saint-Laurent où se développe l'urbanisation. Toute diminution de cet espace est depuis soumise à l'autorisation préalable d'une commission indépendante et décisionnelle dont l'action s'avère efficace. La surface agricole du territoire (6,3 millions d'hectares) n'a ainsi pratiquement pas diminué depuis 39 ans, ce qui n'a nullement empêché le développement économique et social du Québec.

Depuis 2012, la France a mis en place une mesure analogue dans les Départements d'Outre-mer (DOM) soumis à une très forte artificialisation des terres agricoles. Cette politique volontariste donne déjà des résultats reconnus par les services d'État, la profession agricole, les élus locaux et les acteurs de l'environnement ultra-marins. Le taux d'artificialisation des terres agricoles a globalement été divisé par deux en moins de trois ans. Les pays d'Europe du Nord ont également adopté des mesures foncières courageuses et efficaces⁷. On observe ainsi que, là où il existe une réelle volonté politique de préserver les terres agricoles, les actions qui sont engagées donnent des résultats concrets. Il n'y a donc aucune fatalité dans ce domaine et les nations ont clairement le pouvoir d'agir.

Concernant la lutte contre l'épuisement des sols, les recherches et les politiques qui ont été mises en place dans différents pays pour y développer l'agro-écologie prouvent que celle-ci est une solution viable sur le plan agronomique, économique, social et environnemental. Le précédent Rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit à l'alimentation a précisé, pour sa part, qu'il s'agissait du seul modèle agricole capable de nourrir à long terme la population humaine.

L'accaparement des terres agricoles est, quant à lui, permis par le droit (et parfois l'absence de droit) foncier en vigueur dans chaque État. Il est également lié aux accords juridiques, financiers et commerciaux qui ont été mis en place ou sont en cours de discussion à plus grande échelle. Les gouvernements ont donc la possibilité d'agir dans ce domaine au sein de leurs territoires respectifs et les institutions internationales doivent les appuyer sur ce point.

La FAO a déclaré 2015 comme « l'Année internationale des sols » afin d'alerter la communauté internationale sur les conséquences de leur disparition. Les scientifiques ont récemment démontré que leur préservation et l'augmentation de leur teneur en matière organique peuvent permettre de fixer d'importantes quantités de carbone atmosphérique. Cette fonction a le double avantage de lutter contre le dérèglement climatique et de favoriser la fertilité naturelle des sols. La prise de conscience de cette précieuse fonction doit amener son développement, en évitant toutefois que cela n'autorise le droit de polluer pour d'autres secteurs de l'économie par l'instauration d'un marché du carbone, ainsi que la multiplication des achats spéculatifs de terres dans les décennies

à venir.

Les inondations qui se multiplient en France comme ailleurs, avec des conséquences dramatiques, peuvent également être combattues grâce à la préservation, voire à la reconquête, des sols perméables sur les surfaces bétonnées et bitumées. Leurs fonctions d'infiltration et d'éponge apparaissent clairement comme essentielles.

Nos dirigeants possèdent donc tous les arguments et tous les leviers pour agir dans ce domaine.

Les mesures à prendre d'urgence pour protéger les terres agricoles :

1) Mettre en place, dans chaque pays, des politiques de préservation foncière efficaces pouvant s'appuyer sur l'expérience positive du Québec.

L'État français a pris des engagements clairs lors des conférences environnementales de 2012, 2013 et 2014, visant à « stabiliser l'artificialisation des terres agricoles d'ici 2025 » (soit dans moins 10 ans). Selon l'Observatoire national de la préservation des espaces agricoles, cette artificialisation reste cependant considérable avec près de 60 000 hectares par an à ce jour.

Face à ce profond décalage, nous demandons au chef d'État français :

- de prononcer au plus vite un moratoire national afin de suspendre les projets d'urbanisation ou d'infrastructures en cours sur ces précieux espaces, de repenser l'aménagement du territoire et d'atteindre les objectifs fixés pour 2025,
- de renforcer la démocratie locale et les procédures de concertation publique au sein des territoires, suite aux engagements pris par le Président de la République en novembre 2014 et aux travaux de la commission du Sénateur Alain Richard qui en ont découlé au printemps 2015.
- d'étendre à l'ensemble de la Métropole les mesures qui ont été prises dans les DOM afin de préserver efficacement les terres agricoles face à l'étalement urbain sur l'ensemble du territoire national.

2) Améliorer les pratiques agricoles dans le cadre de la transition agro-écologique en cours.

L'État français doit accélérer le développement de l'agriculture sans pesticide afin de répondre à la demande croissante d'aliments non traités de la part des consommateurs. Cette demande intérieure n'est actuellement pas satisfaite par la production nationale (seulement 5 % de notre surface agricole utilisée est labellisé en agriculture biologique à ce jour). La commande publique de la restauration collective (écoles, hôpitaux et autres collectivités) peut fortement aider nos élus nationaux et locaux à agir dans ce sens.

Sur le plan international, les États peuvent agir en mettant en pratique les recommandations produites par le précédent Rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit à l'alimentation en décembre 2010 devant le Conseil des droits de l'Homme.

3) Bloquer les processus d'accaparement de terres au Sud comme au Nord.

En France, il est important de renforcer le « contrôle des structures » en donnant davantage de moyens d'action aux Commissions départementales d'orientation agricoles (CDOA) afin qu'elles puissent bloquer les rachats de terres par des capitaux étrangers.

D'une façon globale, les États peuvent agir en se dotant d'outils de protection juridique réellement adaptés.

1Rapport de l'Observatoire national de la préservation des espaces agricoles (ONCEA) datant du 15 mai 2014.

2EU agricultural production and trade (Harald von Witzke (Humbolt University Berlin), Steffen Noleppa (Agripol))

3Chiffres communiqués le 6 décembre 2013 par Dominique ARROUAYS, président de l'Association française pour l'étude du sol (Afes) et expert auprès de l'organisation de l'ONU pour l'Alimentation (FAO).

4Article « La France a perdu le quart de ses exploitations agricoles en 10 ans » publié par Le Monde.fr avec AFP le 13/09/2011 :

http://www.lemonde.fr/economie/article/2011/09/13/la-france-a-perdu-le-quart-de-ses-exploitations-agricoles-en-10-ans_1571795_3234.html

5<http://www.landmatrix.org/en/>

6Hubert COCHET et Marc DUFUMIER

7Commentaire exprimé par Frédéric DENHEZ, auteur du livre « Cessons de ruiner notre sol ! » Édité chez Flammarion en octobre 2014”